

DÉLIBÉRATIONS



MAIRIE
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2015-29

L'an deux mille quinze, le cinq mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le vingt-huit avril deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame le maire, Caroline LAVERRIERE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Maire
Bernard CHAUTEMPS, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Michèle DUVAL, Roberto BONALDI, Nathalie BLANES, Cécile SAUTIER, Claire HUBER, Yves TREGOAT, Yves FELIX, Levent BAYAT, Lionel VESIN, Eve ROUKINE, Carole VINCENT, Sophie GIROD, Adrien DOCHE et Véronique VERGUET

Absents ayant donné procuration : Catherine SILVESTRE

Absents :

Pouvoirs : Catherine SILVESTRE à Claire HUBER

Présents : 18 Pouvoir : 1 Votants : 19 Absent : 0

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET



Délibération n°2015-29 : Modification des tarifs du cimetière

Vu la délibération du 3 juin 2008 fixant le prix des caveaux,
Vu la délibération du 7 septembre 2010 fixant les tarifs des concessions et des caveaux provisoires,
Madame le Maire propose de modifier les tarifs du cimetière comme suit :

Caveaux et Caveaux-urnes :

	Anciens tarifs	Tarifs proposés
Caveau 2 places	2 195 €	2 400 €
Caveau 3 places	2 315 €	2 600 €
Caveau-urne	650 €	480 €

Durées des concessions :

- **30 ans** : pour une somme de **150 €**
- **50 ans** : pour une somme de **250 €**

Caveaux provisoires :

- **De 0 à 15 jours** : les 15 premiers jours seront gratuits,
- **Au-delà** : A compter du 16^{ème} jour, il sera demandé 10 € par jour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Approuve les tarifs des caveaux et caveaux-urnes proposés,

Approuve les durées et les tarifs des concessions,

Approuve le tarif concernant le caveau provisoire.

A Neydens le 5 mai 2015

Le Maire, Caroline LAVERRIERE

Transmis au contrôle de l'égalité, le
Affichée, le **18 MAI 2015**
Le Maire, Caroline LAVERRIERE



ARRÊTÉS

ARRETE N° POL-2015-04



M A I R I E
D E
NE Y D E N S
H A U T E - S A V O I E
7 4 1 6 0

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Neydens (Haute-Savoie),
Vu la demande présentée par Madame Danielle CHAITEMPS, domiciliée à 140, chemin de
Chez le Clerc - 74160 NEYDENS

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal, à l'effet d'y
fonder la sépulture particulière de sa famille.

ARRETE

ARTICLE 01 :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y
fonder la sépulture familiale de Monsieur François CHAITEMPS

Numéro°3030, de 30 ans, à compter du 11 mai 2015,
de 0,60m X 0,60m superficie soit 0,36 m².

ARTICLE 02 :

Cette concession est une concession nouvelle et expirera le 10/05/2045.

ARTICLE 03 :

La concession est accordée moyennant la somme totale de 150 euros, qui a été versée
dans la caisse du receveur municipal.

ARTICLE 04 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur
municipal.

Fait à Neydens, le 11 mai 2015

Le Maire-Adjoint,
Bernard CHAITEMPS



Neydens, le 11 mai 2015
Danielle CHAITEMPS



MAIRIE
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

DEMANDE de CAVE-URNE
Dans le CIMETIERE COMMUNAL

Je soussigné(e),

Madame Danielle CHAITEMPS

demeurant : 140 chemin de Chez le Clerc 74160 NEYDENS

Sollicite l'autorisation d'acquérir une cave-urne (pour 6 places), pour l'inhumation de Monsieur François CHAITEMPS, décédé à NEYDENS (74) le 16 avril 2015,

Pour un montant **de 480 euro**

Neydens, le 11 mai 2015

Les signataires :

Nom, Prénoms (nom de jeune fille s'il y a lieu)

Chaitemps Danielle

Signature(s) :

M. Chaitemps

Partie à remplir par la commune

Accordée

Refusée

N° de la demande :

N° de l'emplacement :

Neydens, le **11 MAI 2015**

Bernard CHAITEMPS
Maire-Adjoint

Bernard Chaitemps



M A I R I E
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

**TITRE DE RECETTES
POUR UN CAVEAU-URNE
DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

M. l'inspecteur du trésor de la commune, est informé que Madame Danielle CHAITEMPS,
Domiciliée à 140 chemin de Chez le Clerc 74160 NEYDENS

Souhaite acquérir un caveau-urne (pour 6 urnes) pour un montant de 480 euros.

Elle devra verser à la Trésorerie de St Julien-en-Genevois la somme de 480 euros,
montant de ce caveau-urne.

Monsieur l'Inspecteur voudra bien encaisser cette somme suivant détail ci-après :
Facture pour un caveau-urne en date du 11 mai 2015 et suivant la délibération du
Conseil Municipal du 5 mai 2015

Commune de Neydens

Total à encaisser : 480 euros

A Neydens, le 11 mai 2015,
Le Maire-Adjoint, Bernard CHAITEMPS.





M A I R I E
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

**DEMANDE de CONCESSION
DANS le CIMETIERE
COMMUNAL**

Je soussigné(e),

Madame Danielle CHAITEMPS née REGAISSE

— demeurant : 140, chemin de Chez le Clerc 74160 NEYDENS

Sollicite l'autorisation d'acquérir un emplacement de caveau-urne d'une dimension de 0,60 m par 0,60 m cave-urne :

- Pour une durée de **30 ans (150 euros)**
- Pour une durée de **50 ans (250 euros)**

Cette concession, d'une durée de 30 ans, est une concession de type :

- FAMILIALE
- INDIVIDUELLE
- NOMINATIVE : citer ci-dessous les personnes ayant-droit à la concession :

-
-
-
-
-
-
-
-

Neydens, le 11 mai 2015

Les signataires :
Nom, Prénoms (nom de jeune fille s'il y a lieu)

Chaitemps Danielle
Signature(s) :
16^{me} Chaitemps

Partie à remplir par la commune

Accordée Refusée

N° de la demande :
N° de l'emplacement :

Neydens, le **12 MAI 2015**

Bernard CHAITEMPS
Maire-Adjoint





M A I R I E
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

TITRE DE RECETTES PROVISOIRE
POUR CONCESSION DE TERRAIN DANS LE
CIMETIERE COMMUNAL

M. l'inspecteur du trésor de la commune, est informé que Madame Danielle CHAITEMPS,
Domicilié à 140 chemin de Chez le Clerc 74160 NEYDENS

Souhaite acquérir une *concession de 30 (trente) ans* pour un montant de 150 euros.

Il devra verser à la Trésorerie de St Julien-en-Genevois la somme de 150 euros, montant
de cette concession.

Monsieur l'Inspecteur voudra bien encaisser cette somme suivant détail ci-après :

**Facture pour concession N° 3030 en date du 11 mai 2015 et suivant arrêté municipal
n°POL-2015-04 du 11 mai 2015.**

Commune de Neydens

Total à encaisser : 150 euros

A Neydens,
Le 11 mai 2015

Le Maire-Adjoint
Bernard CHAITEMPS

